

Commentaire d'un texte

Par **Pauline Z**, le 11/11/2012 à 19:23

Bonsoir,

je suis étudiante en L1 Droit à Assas, et je bloque sur un commentaire de texte à faire en TD de méthode... help !

Il s'agit d'un extrait du Répertoire universel et raisonné de jurisprudence écrit par Merlin de Douai.

Le texte ici: <http://hpics.li/d00da86>

<http://hpics.li/694736f>

et <http://hpics.li/5b6c70b>

Je n'arrive pas à comprendre le texte, en effet j'ai vu que Napoléon avait rétabli la coutume en 1800, mais en 1826 qu'en est-il du statut de la coutume ?

J'ai pensé faire une première partie sur la place de la coutume dans l'ancien droit, en m'appuyant sur la premier paragraphe de l'extrait notamment, mais je n'arrive pas à trouver de deuxième partie !

Voilà une ébauche d'introduction que j'ai réalisé :

Le texte étudié est un texte normatif, il est extrait du Répertoire universel et raisonné de jurisprudence écrit par Merlin de Douai et publié en 1826.

Philippe-Antoine Merlin, surnommé Merlin de Douai à la convention, est né en octobre 1754 et mort en décembre 1838. Reçu avocat au Parlement de Flandre le 21 juillet 1775, il collabora en août 1776 à la première édition du Répertoire universel de jurisprudence de Guyot. En 1807, alors Commissaire du Gouvernement auprès du Tribunal de cassation (juridiction la plus élevée de France), Merlin de Douai se lança dans une édition nouvelle de l'oeuvre de Guyot. Publiée en 1826, cette nouvelle oeuvre remplaça la première car Merlin y avait rattaché un nombre considérable d'explications de toutes les lois qui avaient suivi la révolution française. L'extrait étudié se réfère à la coutume, ensemble de règles issues de pratiques traditionnelles et d'usages communs consacrés par le temps. Si elle avait depuis la Révolution de 1789 une place très limitée en droit français, Napoléon l'a cependant rétablie en 1800 après son coup d'Etat de 1799.

En espérant pouvoir trouver de l'aide ici :)
merci d'avance

Pauline Z

Par **Camille**, le 12/11/2012 à 11:54

Bonjour,

[citation]

Le texte ici: <http://hpics.li/d00da86>

<http://hpics.li/694736f>

et <http://hpics.li/5b6c70b>

[/citation]

Un peu brouillon, hein ?

[citation]Je n'arrive pas à comprendre le texte, en effet j'ai vu que Napoléon avait rétabli la coutume en 1800, mais en 1826 qu'en est-il du statut de la coutume ? [/citation]

Vous avez quand même noté, au passage, qu'en 1804 on a publié le premier code civil, dit "code Napoléon" ?

Vous devriez jeter un coup d'oeil au discours préliminaire de Portalis, notamment sur le sujet de la coutume et de la jurisprudence.

Par **Pauline**, le 12/11/2012 à 18:13

Effectivement ! j'avais également noté que le code napoléon reprenait une partie des articles de la coutume de Paris.

Je viens de faire quelques recherches sur la vision de Portalis à propos de la coutume: en résumé, il reproche aux révolutionnaires d'avoir négligé l'ancien droit et considère la coutume comme étant une source fondamentale du droit.

Je pourrais donc faire une seconde partie sur la rédaction de ce code, et insister sur la vision de Portalis ?

Par **Camille**, le 12/11/2012 à 23:53

Bonsoir,

A mon humble avis, ça ne peut pas faire de mal, vu la proximité des dates...

Par **Boris Evra**, le 13/11/2012 à 17:30

j'ai besoin d'aide sur un sujet d'ec.voici le sujet:la cooperation internationale ne se resume t-elle qu'au principe du pacta-sunt serbanda?

Par **Pauline**, le 14/11/2012 à 18:33

Je vais donc faire ce plan, merci beaucoup :)

La dernière difficulté serait de trouver une bonne problématique..

Par **Camille**, le **15/11/2012** à **07:23**

Bonjour,

Je vois mal comment on peut bâtir un plan sans avoir défini une problématique.

Comme faisait dire Thierry Le Luron à VGE...

[citation]Je ne connais pas les questions, je ne connais que les réponses[/citation]

[smile17]